

# Performance ENVIRONNEMENTALE 2014



UPM Chapelle Darblay



UPM crée un avenir durable au travers du renouveau des industries bio et forestière. Le groupe couvre six domaines d'activité : UPM Biorefining, UPM Energy, UPM Raflatac, UPM Paper Asia, UPM Paper Europe et North America et UPM Plywood. Nos produits sont fabriqués à partir de matières premières renouvelables et sont recyclables. Nous livrons nos clients dans le monde entier. Le groupe emploie environ 20 000 salariés et notre chiffre d'affaires annuel s'élève à environ 10 milliards €. Les actions d'UPM sont cotées au NASDAQ OMX Helsinki. UPM – The Biofore Company – [www.upm.fr](http://www.upm.fr)

## UPM Chapelle Darblay

UPM Chapelle Darblay est l'une des papeteries du groupe UPM. Située près de Rouen, l'usine normande bénéficie d'une implantation idéale : accès facile au monde entier et ouverture à la grande exportation grâce à sa proximité des ports du Havre, de Paris et de Rouen (HAROPA), Rouen étant le premier port forestier français. Chapelle Darblay est également proche des grands centres urbains pour sa matière première recyclée (Paris à 130 km). De plus, elle bénéficie d'une voie fluviale de proximité pour accéder à la région parisienne, ainsi que d'un réseau autoroutier et de chemin de fer pour accéder rapidement aux capitales européennes.

Notre usine, rattachée au groupe d'activité papier d'UPM « ENA » (Europe et Amérique du Nord), produit du papier journal à partir de fibres 100 % recyclées. Grâce à ses 450 contrats avec les collectivités locales, Chapelle Darblay recycle 500 000 tonnes de journaux et magazines par an qui sont collectés auprès de 30 millions d'habitants en France.



La performance environnementale 2014 d'UPM Chapelle Darblay est un supplément à la déclaration environnementale EMAS des usines de pâte et de papier du groupe UPM (disponible sur [www.upm.com](http://www.upm.com)). La déclaration de Chapelle Darblay fournit données et tendances de l'année 2014 sur la performance environnementale de l'usine. Les suppléments des usines et la déclaration environnementale du groupe UPM, qui sont mis à jour chaque année, composent la déclaration EMAS commune d'UPM Corporation. La prochaine déclaration environnementale du groupe, ainsi que ce supplément usine, seront publiés en 2016.

Capacité de production	380 000 tonnes/an de papiers graphiques
Effectif	364
Produits	Papier journal: UPM News, UPM Brite, UPM Color
Certificats	EMAS – Système de Management Environnemental et d'Audit ISO 14001 – Système de management environnemental ISO 9001 – Système de management de la qualité ISO 50001 – Système de management de l'énergie OHSAS 18001 – Système de management de la santé et de la sécurité au travail PEFC™ Chain of Custody – Certification de notre chaîne de contrôle de type PEFC™ FSC® Chain of Custody – Certification de notre chaîne de contrôle de type FSC®  <i>Tous les certificats sont disponibles sur le site internet d'UPM <a href="http://www.upm.com/responsibility">www.upm.com/responsibility</a>.</i>
Labels environnementaux	EU Ecolabel: UPM News C, UPM EcoBasic H, UPM Brite, UPM EcoPrime, UPM Color
Accréditation	Agence de l'Eau Seine-Normandie



La marque de la gestion forestière responsable

Pour les produits FSC : [www.fsc.org](http://www.fsc.org)



Pour les produits PEFC : [www.pefc.org](http://www.pefc.org)



# Environnement : année 2014

Ce rapport fournit des informations sur la performance environnementale de l'usine et couvre les impacts les plus significatifs : émissions dans l'air et l'eau, gestion des déchets et des matières premières.

UPM Chapelle Darblay exploite ses installations dans le cadre d'une autorisation délivrée par le Ministère français de l'environnement. Cette autorisation donne le détail des limites à respecter quant aux émissions dans l'air et dans l'eau. Notre performance environnementale globale en 2014 se situe dans le respect de ces limites grâce à une attention permanente du personnel. Des actions, décrites ci-dessous, ont été mises en oeuvre pour améliorer notre performance environnementale.

## Eau

Au début de 2014, nous avons connu des difficultés à la station d'épuration, ce qui a entraîné des dépassements ponctuels des valeurs limites sur le paramètre MeS (matières en suspension). Un groupe de travail multi-sites s'est créé afin d'analyser les causes de ces dysfonctionnements et mettre en place des actions correctives et préventives, ainsi que de nouvelles procédures de suivi et de gestion de la station d'épuration. Les actions mises en oeuvre ont permis d'améliorer significativement la gestion de la station, donc les paramètres d'émission dans l'eau.

## Air

Grâce à notre chaudière biomasse, nous avons une faible émission de CO<sub>2</sub> d'origine fossile. Depuis fin 2013, la chaudière biomasse a connu des dysfonctionnements. Il a donc été nécessaire d'utiliser les chaudières de secours qui fonctionnent au gaz et émettent du CO<sub>2</sub> d'origine fossile. Afin de corriger ces dysfonctionnements, un groupe de travail multi-sites a été mis en place et des solu-

tions techniques ont été planifiées pour début 2015. Depuis la réalisation des travaux, les dysfonctionnements ont disparu et la chaudière biomasse a retrouvé son taux d'opération. Ainsi, la quantité de CO<sub>2</sub> d'origine fossile sera diminuée par rapport à 2014.

## Autorités environnementales locales

UPM Chapelle Darblay travaille en collaboration avec les autorités locales en matière d'environnement. Des échanges réguliers se sont mis en place sur le fonctionnement de nos installations permettant ainsi d'instaurer un climat de confiance.

## Extrait de l'engagement d'UPM Chapelle Darblay

S'inscrivant dans la vision et les valeurs du groupe UPM, notre usine s'engage à devenir une référence industrielle en

matière de sécurité, d'environnement et de maîtrise de l'énergie. Précisément, en termes d'environnement et d'énergie, notre engagement consiste à :

- réduire les impacts environnementaux et la pollution
- réduire notre consommation énergétique et encourager l'achat de produits et de services économes en énergie
- surveiller les indicateurs de performance
- coopérer avec les autres sites de production d'UPM pour connaître et appliquer les meilleures pratiques
- encourager l'innovation pour améliorer la compétitivité de l'usine
- respecter la législation et les exigences des parties prenantes



Jean Kubiak, Directeur Général  
et Céline Pierre, Responsable des Systèmes de Management  
et Coordinatrice Santé, Sécurité, Environnement.

# Air

Nos émissions atmosphériques (poussières, CO<sub>2</sub>, NO<sub>x</sub>, SO<sub>2</sub>, HCl, HF et COT) provenant de la chaudière biomasse sont contrôlées en continu à l'aide d'analyseurs automatiques. Pour valider ces contrôles, mais aussi vérifier la conformité de nos rejets par rapport aux seuils réglementaires, un organisme extérieur accrédité effectue une à quatre fois par an des analyses complètes des fumées. La faible utilisation de nos chaudières à gaz et de notre turbine à gaz nous permet de limiter au maximum le rejet de gaz à effet de serre.



La chaudière biomasse produit de l'électricité verte en maîtrisant ses émissions dans l'air. Ceci s'opère par l'utilisation de biocombustibles qui alimentent la chaudière, ainsi que par l'épuration des fumées.

# Eau

L'eau utile à notre usine provient de la Seine. Une fois prélevée, cette eau est filtrée, puis pour une partie, finement épurée dans une station équipée d'un décanteur pulsateur et de filtres à sable.

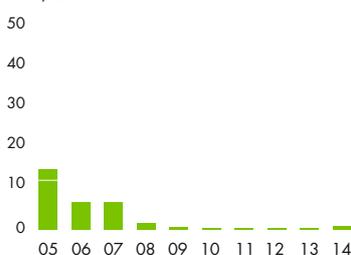
Après la mise en suspension de notre matière première recyclable, cette eau dite « Eau de process » sert uniquement de vecteur aux fibres de papier. Elle transporte les fibres vers les ateliers de désencrage pour la préparation de la pâte puis vers les machines à papier où elle est graduellement retirée par égouttage libre, pressage et séchage. La plus grande partie de cette « Eau de process » est alors recyclée en amont du procédé. La plus faible proportion appelée « Effluents » est dirigée vers la station de traitement et d'épuration de l'usine avant son retour en Seine.

Le recyclage de l'eau "Process" est un enjeu important pour UPM et pour Chapelle Darblay en particulier. Notre

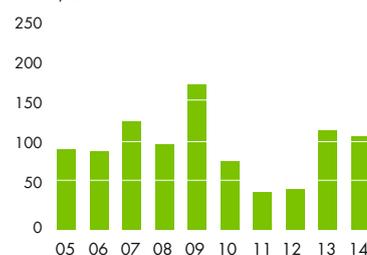
**EMISSIONS DE CO<sub>2</sub> D'ORIGINE FOSSILE**  
t/an



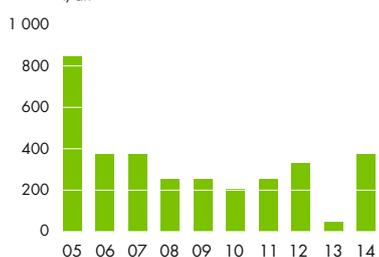
**EMISSIONS DE SO<sub>2</sub>**  
t/an



**DBO<sub>5</sub>**  
t/an



**EMISSIONS DE NO<sub>x</sub>**  
t/an



**POUSSIÈRES**  
t/an



**AZOTE, N**  
t/an



# Déchets

consommation d'eau a fortement diminué depuis une décennie.

La consommation spécifique d'eau par tonne de papier a diminué de 33 % entre 2008 et 2012, mais augmenté de 17 % en 2013.

La consommation spécifique d'eau est stable en 2014 par rapport à 2013. Les rendements épuratoires de la station d'épuration ont été améliorés entre 2013 et 2014. Ainsi, l'usine a enregistré une

baisse de 7 % de la DCO (demande chimique en oxygène), de 64 % des MeS (matières en suspension) et de 3 % de la DBO<sub>5</sub> (demande biologique en oxygène) dans les effluents rejetés en Seine entre 2013 et 2014.

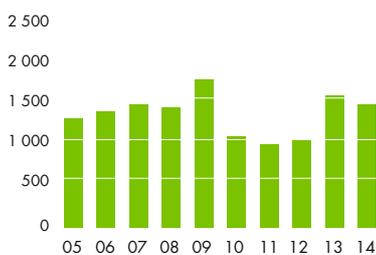
L'objectif de 2015 sera de diminuer la consommation spécifique d'eau par tonne de papier et de poursuivre l'optimisation des rendements épuratoires de la station d'épuration.



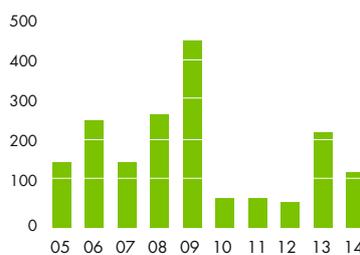
Notre politique consiste à réduire au maximum les déchets à la source, à les trier, les réutiliser, les recycler ou les valoriser. Les déchets, répartis en 31 familles, sont triés sur le site et suivent des filières agréées de traitement ou de valorisation dans le but de renforcer la qualité du tri à la source. Les déchets, issus de la fabrication du papier, notamment du désencrage, sont valorisés en interne dans la chaudière biomasse. Les cendres volantes, issues de la combustion, ainsi que les refus de recyclage du sable du lit de la chaudière, suivent des filières de valorisation des matières (travaux publics, épandage agricole, inertage, ...). Les cendres sont homologuées REACH.

Les déchets dangereux sont gérés par BSDD (Bordereau de Suivi des Déchets Dangereux), puis envoyés vers les filières adaptées. Chaque déchet quittant le site est tracé suivant le registre déchets.

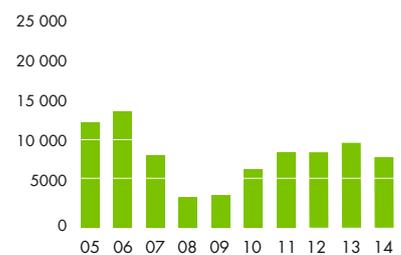
**DEMANDE CHIMIQUE EN OXYGÈNE, DCO**  
t/an



**MATIÈRES EN SUSPENSION, MES**  
t/an



**ÉVACUATION DIB VERS CET2**  
BD t/an



**PHOSPHORE, P**  
t/an



**AOX, HALOGÈNE ORGANIQUE ABSORBABLE**  
t/an



# Paramètres environnementaux 2014

Les chiffres relatifs à la production, aux matières premières, ainsi qu'à la consommation d'énergie, sont publiés conformément à la partie globale de la déclaration environnementale du groupe UPM.

<b>Capacité de production</b>	Papier	380 000 t
<b>Matières premières</b>	Matière Papiers Recyclables Produits chimiques	Pour plus d'informations, consulter la déclaration environnementale du groupe UPM
<b>Energie</b>	Combustibles fossiles Biocombustibles	26 % 74 % Pour plus d'informations, consulter la déclaration environnementale du groupe UPM
<b>Emissions atmosphériques</b>	CO <sub>2</sub> d'origine fossile Oxydes d'azote, NO <sub>x</sub> Dioxyde de soufre, SO <sub>2</sub> Poussières	43 049 t 377 t 0,78 t 0,339 t
<b>Consommation d'eau</b>	Eau de Seine Eau de ville Eaux souterraines	15 454 000 m <sup>3</sup> 8 700 m <sup>3</sup> 0 m <sup>3</sup>
<b>Effluents</b>	Eau de refroidissement Effluents traités Demande biologique en oxygène, DBO Demande chimique en oxygène, DCO Matières en suspension, MeS Nitrogen, N Phosphore, P Halogène organique absorbable, AOX	8 345 000 m <sup>3</sup> 5 680 000 m <sup>3</sup> 116 t 1 418 t 114 t 27,7 t 3,7 t 1,364 t
<b>Déchets*</b>	Déchets totaux (hors déchets spéciaux) dont : - Cendres - Boues - Bois et palettes - Autres Déchets spéciaux	115 672 t  54 292 t 54 241 t 63 t 261 t 254 t
<b>Superficie du site</b>		33 ha
<b>Biodiversité</b>	Surface bâtie	306 500 m <sup>2</sup> sur 330 000 m <sup>2</sup> (superficie totale du site) Pour plus d'informations, consulter la déclaration environnementale du groupe UPM



Pour produire de l'électricité verte, la chaudière biomasse est alimentée par des boues papetières produites par l'usine, du bois de recyclage et des plaquettes forestières.

\* hors humidité (tonnes sèches)

# Performance par rapport aux objectifs de 2014

OBJECTIF	REALISATION	COMMENTAIRES
Réduire les écarts Clean Run de catégorie 3 de 50 %	Oui	Clean Run a continué à être un domaine-clé de développement. Des améliorations significatives en 2014 sont à noter avec 3 écarts enregistrés pour des dépassements de MeS en comparaison de 7 écarts de catégorie 3 en 2013.
Aucun écart Clean Run de catégorie 4	Non	3 écarts de catégorie 4 ont été enregistrés. Pour chacun d'entre eux, une analyse a été effectuée et un plan d'actions mis en oeuvre.
Poursuivre l'installation de variateurs de fréquence sur divers moteurs pour réduire la consommation d'énergie	Oui	
Séparer l'azote du phosphore sur la station d'épuration pour permettre un juste dosage de ces nutriments	Non	Travail réalisé avec le fournisseur pour améliorer la formulation des produits chimiques.
Mise en place d'une task force (groupe de travail) pour résoudre les problèmes dès la station d'épuration	Oui	
Projet de séparation des égouts pluvial et process PM3	Non	Etude réalisée mais projet non mis en oeuvre.

## Objectifs environnementaux 2015

- Ecart Clean Run de catégorie 3 au nombre de 4 ou moins pour l'année
- Aucun écart Clean Run de catégorie 4
- Respect total des limites de l'autorisation d'exploiter
- Diminuer le volume des eaux de process



### Déclaration du vérificateur environnemental relative aux activités de vérification et de validation

M. Bruno Jacquet, vérificateur environnemental EMAS, ECOCERT, portant le numéro d'agrément COFRAC n°4-0011 rév.18 - FR-V-0010, accrédité ou certifié pour les codes NACE 17, déclare avoir vérifié si le site ou l'organisation dans son ensemble, figurant dans la déclaration environnementale de UPM Chapelle Darblay (France – 76530 Grand Couronne), (n° d'agrément FI-000058), respecte l'intégralité des dispositions du règlement (CE) n° 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS). La portée d'accréditation est disponible sur [www.confrac.fr](http://www.confrac.fr)

En signant la présente déclaration, je certifie:

- que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions, du règlement (CE) n° 1221/2009,
- les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière d'environnement ne sont pas respectées,

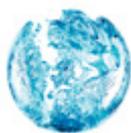
– que les données et informations fournies dans la déclaration environnementale du site donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités du site exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS. Conformément au règlement (CE) n° 1221/2009, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Fait à Paris (France), le 17 avril 2015

Bruno Jacquet  
Vérificateur ECOCERT Environnement

# MORE WITH BIOFORE



UPM mène l'intégration des industries bio et forestière vers un avenir durable basé sur l'innovation, la responsabilité et une utilisation efficace des ressources. [www.upm.fr](http://www.upm.fr)



[www.upm.com](http://www.upm.com)

## **UPM France SAS**

### **Etablissement Chapelle Darblay**

CD3 – BP 1

76530 Grand-Couronne – France

Tél. +33 (0)2 35 18 40 00

Fax +33 (0)2 35 18 40 40

#### **Contact :**

Céline Pierre

Responsable des Systèmes de  
Management et Coordinatrice Santé,  
Sécurité, Environnement

Tél. +33 (0)2 35 18 41 39

Email : [celine.pierre@upm.com](mailto:celine.pierre@upm.com)

Florence Duquesne

Chargée de Communication

Tél. +33 (0)2 35 18 40 28

Email : [florence.duquesne@upm.com](mailto:florence.duquesne@upm.com)